

## **Lettre ouverte au Premier ministre et aux Présidents des groupes parlementaires**

La députée LREM Laetitia Avia a soumis à l'Assemblée nationale une proposition de loi, examinée en commission le 3 juillet dernier. Elle a pour objet la lutte contre les propos haineux (incitation à la haine ou une injure à raison de la race, de la religion, de l'ethnie, du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap) qui se répandent sur internet. Ces propos étant des infractions à la loi, mais néanmoins présents en ligne, on ne pourrait que se féliciter, comme le faisait en novembre dernier la revue *Presse Nouvelle Magazine*, d'une initiative visant au respect des textes légaux en la matière.

Malheureusement, il nous faut constater l'impossibilité de souscrire aux moyens prévus par cette proposition pour atteindre ses objectifs.

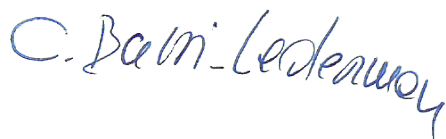
En effet, sous prétexte de la lenteur du système judiciaire, loin, comme il se devrait, de transférer vers une autorité publique indépendante spécifique le soin de décider du retrait de propos haineux, le texte en discussion délègue aux plateformes Internet elles-mêmes l'effacement de ces propos. Il prévoit d'ailleurs qu'une procédure contradictoire (caractéristique majeure du système judiciaire) puisse avoir lieu auprès des plateformes afin de pouvoir contester une décision ou une non décision d'effacement.

Certes, le texte prévoit une surveillance a posteriori par le Conseil supérieur de l'audiovisuel de cette activité d'effacement des propos haineux. Mais son efficacité est douteuse s'agissant simplement, aux termes du texte, « d'adresser des recommandations », de « s'assurer du suivi des obligations reposant sur les opérateurs », mais jamais de décider de quoi que ce soit.

Il s'agit donc d'une véritable sous-traitance à des intérêts privés d'une activité de type judiciaire.

Nous tenons à manifester notre ferme opposition à cette initiative et notre attachement à ce que le respect des lois interdisant la diffusion de propos haineux soit assuré par des autorités publiques agissant, dans chaque cas particulier, au nom d'un intérêt général défini démocratiquement.


Paris, le 4 juillet 2019



**Claudie Bassi-Lederman**

Présidente de **MRJ-MOI**

*Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.*  
[www.mrj-moi.com](http://www.mrj-moi.com) – [mrjmoi@mrj-moi.com](mailto:mrjmoi@mrj-moi.com)



**Jacques Lewkowitz**

Président de l'**UJRE**

*Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide*  
[ujre.monsite-orange.fr](http://ujre.monsite-orange.fr) – [ujre@orange.fr](mailto:ujre@orange.fr) – 01 47 70 62 16